

MESURES PRISES POUR LA REPRISE DES CULTES

Retransmission du culte sur « Youtube »

Des adaptations et installations techniques sont en cours pour une éventuelle diffusion des cultes (prédication) sur internet, voire en direct.

Limitation de la capacité de la salle

Dans le respect des normes de distanciation physique, la capacité de notre salle est limitée. Nous pouvons toutefois placer une cinquantaine de personnes dans la salle de culte et mettre un haut-parleur pour quelques personnes supplémentaires si nécessaire dans la salle de l'accueil.

Restrictions

Nous prions toute personne atteinte par le Covid-19 ou ayant été en contact étroit avec une personne infectée par le Covid-19 dans les 15 derniers jours de s'abstenir absolument de participer au culte.

Contrôles à l'accueil

L'accueil est ouvert dès 9h30. Le vestiaire ne pourra pas être utilisé.

Tout participant laisse son prénom, nom, numéro de téléphone et adresse e-mail. Cette liste sera transmise aux autorités en cas d'information de contamination d'un participant. La liste est conservée par le répondant COVID et détruite après 14 jours.

Toute personne infectée par le COVID-19 doit immédiatement alerter les responsables si elle a participé à une célébration.

Le président du culte prendra une photo juste avant le message pour localiser les personnes en cas de problème, ceci afin de réduire le nombre de personnes potentiellement touchées par une mise en quarantaine. Cette photo est conservée par le répondant du culte et sera détruite après 14 jours.

Déplacements

Un marquage au sol indique le sens des déplacements. L'entrée se fait par la porte habituelle et la sortie, soit par la porte côté WC ou la porte latérale de la salle.

Mesures d'hygiène et de distance

Un poste d'hygiène (désinfectant) est mis en place à l'entrée de l'église. La désinfection des mains est obligatoire ainsi que le port du masque dès 12 ans. Chacun apporte son masque. Quelques masques seront à disposition sur place en cas d'oubli. Le masque pourra être retiré le temps de la prédication si la couleur du drapeau de vigilance cantonal est au bleu.

Une réserve de désinfectant est à disposition dans l'armoire de la première salle.

Interdiction formelle de se serrer les mains ou de se faire la bise.

Un laps de temps de 72 heures doit être observé entre chaque utilisation des locaux, sauf si ceux-ci sont désinfectés dans l'intervalle.

Les locaux doivent être aérés avant et après leur utilisation (10 mn)

Sanitaires

Du produit désinfectant est disponible pour le nettoyage des surfaces après usage et la désinfection des mains obligatoire.

Disposition des chaises

La disposition des chaises veille à laisser suffisamment d'espace entre chaque personne. Il n'est toutefois pas possible de respecter scrupuleusement la distance de 1.5 mètre entre chaque personne. Les personnes qui vivent sous le même toit ne sont pas tenues de respecter une distanciation physique ; c'est pourquoi elles devront s'asseoir ensemble.

Salle d'accueil

Nous avons retiré la littérature, flyers, affiches et autres objets susceptibles d'être touchés. La machine à café n'est plus disponible. Les échanges fraternels à l'intérieur doivent respecter la règle des 1.5 mètres. Ces échanges sont donc à privilégier à l'extérieur du bâtiment tout en évitant les rassemblements prolongés ou comptant de nombreuses personnes.

Louange

Le masque étant obligatoire, il est désormais possible de chanter. Des morceaux de musique, des instruments à vent ainsi que des chanteurs sur scène sont possibles, sans masque, mais en conservant 3 m. de distance avec le public, et 2 m entre eux.

Sainte-Cène / Repas du Seigneur

Elle n'aura pas lieu tant qu'il n'y a pas d'évolution dans les recommandations sanitaires.

Ecole du dimanche

Le moniteur, la monitrice les accueille et les invite à utiliser la solution hydroalcoolique mise à disposition. Il/elle fait la liste (nom, prénom) des enfants présents et l'insère dans la fourre des présences (à l'accueil) à la fin de la leçon. La liste est détruite après 14 jours. Dans la mesure du possible, le moniteur, la monitrice garde la distance de sécurité. Les enfants entre eux ne sont pas tenus de respecter une distanciation physique.

Garderie

Le moniteur, la monitrice les accueille et fait la liste (nom, prénom) des enfants présents et l'insère dans la fourre des présences (à l'accueil) en fin de culte. La liste est détruite après 14 jours.

Information

Ce plan de protection a été accepté par le Conseil d'Eglise le 19.08.2020. Il a été envoyé par email ou poste à nos membres et amis.

Répondant COVID pour le Conseil d'Eglise : Francine Mathez (032 968 96 07)